



*Toute l'Info Europe en Guyane*

N°25 Mars - Avril 2021

**250 MILLIONS**

**DE PLAN DE RELANCE !**



## **DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE GUYANAISE VERS UN ESPACE PLUS INTELLIGENT, PLUS VERT, PLUS SOCIAL**

Signé en visioconférence le 15 mars 2021, l'accord régional de relance entre la Collectivité Territoriale de Guyane et le Gouvernement acte une dotation de 250 millions d'euros pour la Guyane comprenant 125 M€ de fonds Etat et autant au titre des fonds REACT EU gérés par la CTG.

Une réunion menée par le Président de la CTG, Rodolphe Alexandre, et le Ministre des Outremer, Sébastien Lecornu, en présence du Préfet de Guyane, Thierry Quéffelec, et des parlementaires guyanais, Georges Patient et Lénaïck Adam. Des représentants des EPCI locales et des socioprofessionnels étaient également présents.

Accompagner la société guyanaise à être plus écologique, plus compétitive et plus solidaire est l'orientation portée par ce plan de relance. Mais ces fonds serviront surtout à répondre aux besoins du territoire en matière

d'aménagement durable du territoire (désenclavement, accès au haut-débit, réseau d'eau potable...), d'amélioration de la compétitivité des entreprises vers une croissance verte, de renforcement de la cohésion sociale et de lutte contre la précarité.

Ce sont aussi de grands projets de territoire qui pourront voir le jour tels que la construction du nouveau Centre d'Exploitation et d'Intervention à Saint-Laurent du Maroni, la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, de collèges et de lycées, le confortement des berges du marché municipal de Grand-Santi, ainsi que la réalisation du réseau public d'assainissement des eaux usées du village de Balaté.

Les porteurs de projets privés font également partie de ce plan de relance. Ils bénéficieront donc de ces fonds notamment pour l'investissement agricole et industriel.

## 2014-2020, UNE PROGRAMMATION SUR LA FIN



**70% de programmation pour le PO FEDER-FSE** pour soutenir les secteurs de la recherche, du numérique, des PME, les lycées, collèges, Maisons Territoriales de Santé... Ce qui a permis de financer des projets comme SAS Rainbow Guyane qui met en place une activité de Soins de suite et de réadaptation spécialisée dans la prise en charge des enfants et des adolescents en hôpital de jour; de CAP Nord Guyane Métal Design pour la Modernisation de la première unité de ferronnerie industrielle de l'Ouest Guyanais.



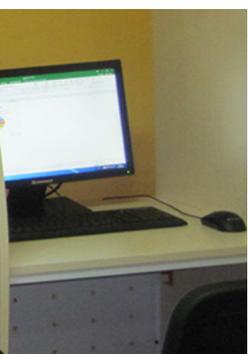
**72% de programmation du PO FEAMP** pour le développement de la pêche et l'aquaculture mais également la commercialisation et transformation des produits de la mer. Il soutient les pêcheurs et des entreprises comme la Cogumer, Crustamer, Cuisine Soleil ou encore Délices Marines.



**79% de programmation du PO FEADER** finançant des projets de formations professionnelles et conseils aux entreprises, de modernisation agricoles et d'industries agroalimentaires, d'exploitations forestières. Ce sont aussi des projets d'adduction en eau potable, assainissement, de voiries rurales et d'électrification. Ainsi, ont pu être soutenus l'APAPAG, Agronomie services, l'APIGUY, BIOSAVANE, le CIRAD, les communes d'Apatou, Gran-Santi, Macouria, Saül...



**78% de programmation du PO PCIA** accompagnant financièrement les projets de transports, culture et biodiversité, de santé, et de compétitivité des entreprises. Cela a permis le financement de projets du CHAR tels que MALAKIT, Oyapock Coopération Santé ; du projet de biomasse 2-GIDE de SAS Energreen ou encore des aménagements des berges du Maroni portés par la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais et le nouveau bac amphidrome.



**82% de programmation du PO FSE OI** pour soutenir les actions d'insertion en faveur des bénéficiaires du RSA, favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, le programme d'éducation et de formation de base en Guyane et des actions pédagogiques en faveur des publics dits fragilisés. Ce sont divers dispositifs suivis et encadrés par les directions de la CTG.

Les porteurs de projets peuvent encore déposer des demandes au fil de l'eau en attendant la nouvelle programmation en 2022, une fois les textes réglementaires validés au niveau européen.

## LE PRÊT REBOND FEDER



Ce prêt réalisé avec le concours de la BPI est dédié aux TPE et PME sous forme de sociétés commerciales, aux artisans, commerçants, professions libérales, associations et fondations. Une enveloppe financière de 10,7 millions d'euros dont 3,8 millions de FEDER.

Il permet d'insuffler de la trésorerie aux structures impactées par la situation sanitaire actuelle. A ce jour, ce sont 74 entreprises qui ont d'ores et déjà signé leur accord de prêt. Quelles aient 2 ou 30 ans d'existence, la crise ne les a pas épargnées.

Pour rappel, ce prêt de 10 000€ à 50 000€ peut être réalisé sur une durée maximale de 7 ans. Ce dispositif est un complément aux aides d'Etat et au Fonds d'Urgence des Territoires de Guyane financé par la CTG et les EPCI de Guyane.

## 357 ENTREPRISES SOUTENUES POUR LEUR ACTIVITÉ DANS LE CADRE DE LA COVID 19

**20 millions d'euros déjà engagés** pour soutenir les initiatives locales. Les ajustements des programmes européens effectués pour introduire les mesures liées à la Covid 19, les fonds FEDER, FEADER, FSE et FEAMP peuvent être sollicités pour répondre à des projets de la crise sanitaire.

Diverses structures ont ainsi été accompagnées pour la confection de gel hydro-alcoolique, des masques, de produits d'hygiène, d'équipements de prévention, et de recherches diverses. Un dispositif de prêt rebond a également été mis en place pour soutenir la trésorerie des entreprises.

Coté FEADER, une mesure dite « 21 » pour couvrir les pertes financières des agriculteurs (3 000€ d'aides) et des entreprises agricoles (entre 5 000€ et 20 000€ d'aides) a été mise en place.

Coté FEAMP, deux mesures dans le cadre du plan de compensation des surcoûts permettront de compenser les pertes économiques (738,78€ la tonne pour les pêcheurs côtiers, et 2098,55€ la tonne pour les crevettiers) ont été créés.

# UNE NOUVELLE FRONTIÈRE GUYANE-SURINAME



Après plus d'un siècle de désaccord sur la frontière entre la Guyane Française et le Suriname, le tracé frontalier séparant les deux territoires est enfin acté. Un protocole annexé à la Convention de Paris (30 septembre 1915) a été signé le 15 mars 2021 par M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères et M. Albert Ramdin, ministre des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération de la République du Suriname.

Au-delà du tracé qui s'étend de l'estuaire du Maroni jusqu'à la confluence de la Lawa, du Litani et du Marouïni, cette signature permet d'établir le socle des règles lié

au droit international. Une coopération plus forte pourra être engagée afin de gérer au mieux les diverses activités présentes des deux côtés des rives. La gestion du commerce sur le fleuve, les déplacements qu'ils soient de personnes ou de marchandises sont autant d'éléments qui nécessiteront une étroite collaboration.

La CTG, autorité de gestion des fonds européens, pourra ainsi par le biais du Programme de Coopération Interreg Amazonie renforcer son partenariat avec les territoires de la zone de coopération (les 3 Etats du Brésil, Para, Amazonas et Amapa ; le Suriname ; le Guyana).



## DES RÉUNIONS BILATÉRALES POUR DÉVELOPPER LES PROJETS DE COOPÉRATION 2021-2027

Le Programme de coopération 2021-2027 se construit. Dans ce cadre, des réunions bilatérales ont été mises en place par le PAE, le prestataire en charge de la rédaction des programmes et les représentants du Guyana et du Suriname.

Une occasion d'évoquer les 4 axes prioritaires du futur programme pour un espace de coopération plus intelligent (recherche, innovation, PME), plus vert (énergies renouvelables, économie circulaire, changement climatique, biodiversité), plus social (santé et inclusion) et pour une meilleure gouvernance de la coopération régionale au sein de la zone.

Le Guyana et le Suriname ont fortement été intéressés par les axes relevant de la compétitivité des entreprises et de la Recherche-Développement.

### GUYANE - GUYANA

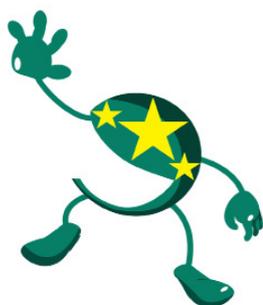
Lors de la visioconférence, du 8 février 2021, July Forbes, Directeur du Département de coopération internationale du Ministère des Affaires Etrangères au Guyana notamment échangé sur les aspects de la biodiversité et le respect du développement durable sur les territoires du plateau des Guyanes.

### GUYANE - SURINAME

Miriam Macintosh et Elizabeth Bradley, en charge du développement internationale et de la coopération au sein du Ministère des affaires étrangères, commerce et coopération internationale de la République du Suriname et les représentants du consulat en Guyane ont pu particulièrement échanger sur les problématiques de santé au sein de la zone frontalière lors de la visioconférence du 23 février 2021.

## AGENDA

### Le mois de l'Europe arrive à grand pas !



Pour le mois de Mai 2021, mois de l'Europe, le Pôle Affaires Européennes de la CTG mettra en valeur des projets soutenus par les fonds européens en Guyane. Vous aurez aussi l'occasion de participer à nos réunions physiques et virtuelles. Nous poursuivrons nos échanges avec les lycéens et /ou collégiens de Guyane à travers diverses animations. L'Europe est près de chez vous et rendez-vous sur notre site Internet et nos réseaux sociaux pour en savoir plus sur l'action de l'Europe en Guyane !

[www.europe-guyane.fr](http://www.europe-guyane.fr)

Suivez-nous sur : Facebook, Instagram, YouTube, Twitter  
**EuropeEnGuyane**

## INFO EUROPE UN PLAN DE RELANCE EUROPÉEN



Le Premier ministre portugais António Costa (à gauche) en compagnie des présidents de la Commission européenne Ursula von der Leyen (au centre) et du Parlement européen David Sassoli (à droite) lors de la cérémonie de signature de la facilité pour la reprise et la résilience.  
- Crédits : Jennifer Jacquemart / Commission européenne

**Le 21 juillet 2020, les chefs d'Etat et de gouvernement européens s'accordaient autour d'un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros destiné à surmonter la crise du Covid-19.**

Pour financer ce nouvel instrument d'un montant de 750 milliards d'euros intitulé «Next Generation EU», les 27 Etats membres ont décidé de s'endetter en commun. Le plan européen va ainsi financer des programmes nationaux dans l'ensemble des Etats membres, sous forme de subventions (390 milliards d'euros) et de prêts (360 milliards d'euros).

Ainsi, la France devrait recevoir environ 40 milliards d'euros pour alimenter son plan de relance. Baptisé «France Relance» et présenté le 3 septembre par le Premier ministre Jean Castex, celui-ci est doté de 100 milliards d'euros. Il doit financer 70 mesures réparties en 3 piliers : transition écologique, compétitivité et innovation, cohésion sociale et territoriale.

Le plan français doit respecter un certain nombre de critères notamment 37 % des dépenses doivent être allouées aux objectifs environnementaux européens, dont la neutralité carbone à horizon 2050, et 20 % doivent être destinés à la digitalisation de l'économie.

Source : [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu)

## DÉCRYPTAGE

### LE CADRE DE PERFORMANCE ?

Il regroupe un ensemble d'indicateurs financiers, de résultats et de réalisations, ainsi que d'étapes clés de mise en oeuvre pour chaque priorité des programmes. Il a pour objectif de vérifier que les programmes ont bien les effets souhaités par l'Autorité de gestion. Il permet de montrer que les priorités sont mises en oeuvre comme prévu et que le programme se déroule correctement pour atteindre ses objectifs.

Il est constitué d'au maximum 4 types différents d'indicateurs qui sont examinés deux fois au cours de la période de programmation par rapport aux valeurs intermédiaires et aux valeurs cibles établies dans le programme.

Ainsi, les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles doivent être :

1. Réalistes, réalisables et pertinentes
2. Compatibles avec la nature et les caractéristiques des objectifs spécifiques de la priorité
3. Transparentes
4. Vérifiables
5. Cohérentes pour l'ensemble des programmes

Les 4 types d'indicateurs sont :

- financiers (montant total de la dépense éligible)
- de réalisations
- de résultats
- d'étapes clés de mise en oeuvre

## UN CHIFFRE, UNE INFO

**100 Mds €** C'est le montant du plan de relance Français qui est en partie alimenté par le programme européen «Next Generation EU». La France financera donc elle-même les 60 milliards restants de son plan de relance, dont plus de la moitié via l'endettement. 26 milliards seraient financés par la Caisse des dépôts. Le plan de relance français est donc financé à près de 40 % par l'Union européenne. Et plus précisément par un emprunt européen contracté par l'Union européenne. En revanche, les 27 pays ne devront pas rembourser eux-mêmes les 390 milliards d'euros de subventions qui vont leur être accordées. C'est l'Union européenne elle-même qui prévoit de le faire, entre 2028 et 2058, à travers la création de nouvelles ressources propres comme une taxe sur le plastique instaurée en 2021 ou alors une taxe carbone aux frontières ou encore sur le numérique.

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE  
Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : G. Larançe

CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine  
2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne  
[georgia.larance@ctguyane.fr](mailto:georgia.larance@ctguyane.fr)